BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Rapport annuel 2026
Exercice clos le 30 décembre 2025

AXA VALEURS EURO

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration
présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 13 Avril 2026

Annexes
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Tableaux relatifs à la règlementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Bilan au 30/12/2025 et au 30/12/2024
Actif
Passif

Hors-bilan au 30/12/2025 et au 30/12/2024

Compte de résultat au 30/12/2025 et au 30/12/2024

Annexes
Règles et méthodes comptables au 30 décembre 2025

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 30 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 DECEMBRE 2025

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Elida RHENALS

ADMINISTRATEURS

Mme Boutaïna DEIXONNE

Mme Marie ONADO

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
représentée par M. Geoffroy REISS

SECRETAIRE DU CONSEIL

Mme Christine BIANCOLLI

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GENERAL

M. Gilles GUIBOUT

CONTROLE EXTERNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 13 Avril 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA VALEURS EURO (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 décembre 2025, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Nous vous rappelons que la société AXA IM PARIS, société de gestion de portefeuille de la SICAV, a fusionné avec la société de gestion de portefeuille BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille sur l'exercice clos le 30 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur des modifications statutaires en vue notamment de mettre les statuts en conformité avec de nouvelles dispositions législatives et règlementaires.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025

Contexte économique et de marché

En 2025, la croissance de l'économie mondiale a déjoué les pronostics très pessimistes établis après les annonces du Liberation Day (2 avril) de Donald Trump sur les droits de douane réciproques qui ont, par ailleurs, entraîné des mouvements violents sur les marchés financiers. Entre fin mars et le 8 avril, les actions mondiales ont perdu plus de 10 % alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière lors du grand confinement de 2020. Le 9 avril, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des nouvelles taxes a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, grâce au reflux des tensions commerciales (notamment après une trêve avec la Chine), le soulagement a prévalu. Toutes les inquiétudes n'ont pas disparu, le risque de récession commençant à inquiéter les investisseurs au cours de l'été après un coup de froid sur le marché du travail américain. L'annonce en août de la reprise prochaine de l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) a permis aux actions de s'inscrire sur une tendance haussière. L'indice MSCI AC World (en dollars) après avoir perdu 1,7 % au 1er trimestre puis gagné 11 % au 2e et 7,3 % au 3e, est parvenu à progresser de 3,0 % au 4e trimestre malgré une certaine fébrilité bien reflétée par la hausse des cours de l'or (+65 % en 2025 avec un record à plus de 4 500 dollars l'once en décembre). Tout au long de l'année, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets et ce quel que soit l'objet des inquiétudes (tensions commerciales, difficultés de deux banques régionales américaines, déceptions sur les résultats de certaines valeurs liées au thème de l'IA, interrogations persistantes sur les valorisations des très grandes capitalisations technologiques). A chaque fois, la prise en compte de fondamentaux porteurs a dissipé les craintes, ce qui a permis à l'indice MSCI AC World en dollars de gagner 20,6 % en douze mois. Les marchés émergents ont progressé de 30,6 % (indice MSCI Emerging Markets en dollars), profitant de valorisations moins tendues qu'ailleurs, en particulier sur les valeurs technologiques. L'indice S&P 500 a gagné 16,4 %, l'indice du Nasdaq composite 20,4 % et l'indice des « Magnificent 7 » 24,6 %, ce qui illustre l'intérêt des investisseurs pour les valeurs technologiques. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 18,3 % et le MSCI EMU de 20,8 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+56,5 % pour le MSCI Spain, +32,2 % en Italie, +17,9 % en Allemagne et +10,3 % en France) et une très forte surperformance des valeurs bancaires européennes. La hausse des actions japonaises s'est accélérée à l'automne dans la perspective d'une relance budgétaire énergique après la nomination de la nouvelle première ministre. Le Nikkei 225 a gagné 26,2 % en douze mois. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

Dans les grandes économies développées (à l'exception notable du Japon engagé dans un cycle de remontée des taux directeurs), après plusieurs baisses de leurs taux directeurs en 2025, les banques centrales considèrent leur politique monétaire proche de la neutralité ce qui implique que le cycle d'assouplissement touche à sa fin. La Fed reste toutefois à part du fait de baisses plus tardives et timides en 2025 (75pb cumulés à partir de septembre), du ralentissement de l'emploi et des pressions politiques exercées par la Maison Blanche qui rendent la trajectoire

future de la politique monétaire moins lisible. Sur les marchés obligataires, la repentification des courbes de taux a marqué 2025 en raison de l'action des banques centrales mais aussi des inquiétudes sur la trajectoire des dettes publiques qui expliquent la sous-performance des taux longs. Le FMI estime dans son Moniteur des finances publics paru en octobre que la dette publique brute moyenne des pays du G7 passerait de 124 % du PIB en 2024 à 135 % en 2029. Le retour du taux à 10 ans japonais au-dessus de 2,00 % en décembre (des niveaux qui n'avaient plus été traités depuis 1999) et une tension de près de 100pb en 2025, illustrent ces préoccupations. Les interrogations sur le financement des dépenses budgétaires expliquent aussi la réaction du Bund allemand à l'annonce en mars du « bazooka » prévoyant des dépenses et investissements massifs en infrastructures et défense dont résulte une grande partie de la sous-performance des obligations de la zone euro vis-à-vis des obligations américaines en 2025. Le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est tendu de 49pb en douze mois pour terminer l'année à 2,86 %. Le rendement du T-note américain à 10 ans s'est détendu de 40pb (à 4,17 %). En 2025, le marché des US Treasuries a enregistré une performance totale de +6,2 % alors que les obligations gouvernementales allemandes ont perdu 1,4 %. L'indice du dollar DXY (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse), soutenu par une croissance solide de l'économie américaine, a atteint mi-janvier son plus haut depuis novembre 2022. Ce mouvement s'est inversé lorsque de nombreux investisseurs ont considéré que la dépréciation du dollar faisait partie de la stratégie de Donald Trump. De janvier à avril, l'indice DXY a perdu 9,5 % avant de connaître des variations d'une amplitude moindre jusqu'à fin 2025, les anticipations sur la politique monétaire redevenant alors le principal facteur explicatif de l'évolution de la devise américaine. Après avoir perdu 3,9 % puis 7,0 % aux 1er et 2e trimestres, l'indice du dollar a enregistré des hausses modestes aux 3e et 4e trimestres. En un an, le dollar a perdu 9,4 %, sa pire performance depuis 2017. Les variations de la parité EUR/USD (+13,4 % à 1,1746) recoupent pour l'essentiel des « mouvements dollar ». Toutefois l'euro a été soutenu au printemps par la perspective de dépenses budgétaires massives pour assurer la souveraineté en matière de défense et s'est établi autour de 1,18 dollar (contre moins de 1,04 fin 2024).

Perspectives 2026

A partir de l'automne 2025, face à la résistance inattendue de l'économie, les grandes institutions internationales et les prévisionnistes privés, ont revu à la hausse leurs prévisions pour 2025 tout en conservant une croissance solide pour 2026. Les conséquences des droits de douane sur la croissance ont été moins importantes qu'attendu (taux effectifs moins élevés que les premières annonces, adaptation rapide des entreprises à cet environnement imprévisible). L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) a toutefois constaté que « la valeur des biens importés aux États-Unis soumis à des droits de douane a fortement diminué par rapport à celle des biens qui en sont exemptés » alors que les mesures tarifaires annoncées n'ont pas encore pris pleinement effet. La politique commerciale américaine pourrait donc rester une source d'incertitude en 2026. Les investissements en Intelligence Artificielle (IA), qui ont été beaucoup plus dynamiques qu'envisagé en 2025, vont continuer à doper la croissance. Une étape cruciale s'annonce pour l'Europe avec les dépenses budgétaires en Allemagne aux avant-postes. Malgré le scepticisme de certains organismes et analystes qui soulignent une possible réticence à engager de telles dépenses, les données objectives pour l'Allemagne et la zone euro (production industrielle, commandes) ont envoyé en fin d'année un message plus positif que celui reflété par les enquêtes de conjoncture. La dynamique favorable de l'activité permise par la politique budgétaire ne doit pas être négligée. Ces perspectives favorables font peu à peu leur chemin dans l'esprit des investisseurs qui sont désormais une majorité à imaginer que la croissance ne ralentisse pas en 2026. De son côté, le FMI (Fonds monétaire international) envisage une croissance mondiale pratiquement stable entre 2025 (+3,2 %) et 2026 (+3,1 %).

C'est, somme toute, un environnement clément pour les actifs risqués qui se dessine pour 2026. Une des sources de volatilité des marchés boursiers en 2025, à savoir la crainte d'une bulle de IA, devrait rester présente en 2026. Les risques géopolitiques, qui ont connu un regain en janvier 2026, pourront alimenter une certaine fébrilité, sur les matières premières comme traditionnellement mais aussi sur le secteur de la défense après le parcours boursier réalisé par certains acteurs en 2025. De notre point de vue la défense devrait devenir un thème d'investissement de long terme dans un monde multipolaire.

Après des ajustements tactiques réalisés au cours du dernier trimestre, nous abordons 2026 avec une surexposition accrue aux actions, notamment les indices de la zone euro et les indices émergents. Cette exposition nous permet de conserver le thème de l'investissement IA dans nos portefeuilles, après avoir réduit la position sur les mégacaps américaines pour mettre en place une plus grande diversification géographique.

Sur les marchés obligataires, nous privilégions la flexibilité dans nos investissements et des positions de courbe et de spreads plutôt que des positionnements directionnels trop affirmés. La diversification est cruciale tout comme la recherche de rendements additionnels. En 2026, c'est le portage qui devrait assurer la majeure partie du rendement total.

2. ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

Marchés financiers

Une année de paradoxe entre incertitudes géopolitiques et économies résilientes.

L'année a été marquée par un paradoxe frappant. Malgré une instabilité géopolitique persistante et des chocs protectionnistes majeurs, les marchés boursiers mondiaux ont connu une très bonne année. L'indice MSCI des actions mondiales finissant sur une hausse de 19,5%, porté par la résilience de l'économie et l'espoir d'un assouplissement monétaire.

Le Choc Commercial "Trump" : moteur de volatilité

- Le fil rouge de l'année a été la politique douanière américaine.
- L'escalade : dès le début d'année, les craintes se sont cristallisées sur le "Liberation Day" (2 avril), où Donald Trump a imposé des tarifs massifs (145% sur la Chine, 10% universel). Cela a provoqué un choc de volatilité et des craintes de récession mondiale.
- L'apaisement : une pause de 90 jours et un retour progressif au pragmatisme ont permis aux marchés de rebondir, bien que l'incertitude sur les projections à long terme soit restée forte jusqu'au troisième trimestre

Dynamiques macroéconomiques et monétaires

- États-Unis : le pays a souffert d'une tension sur les taux longs, alimentée par le creusement du déficit budgétaire (suite à la « Big Beautiful Bill »). Cependant, la baisse des taux de la Fed en septembre a agi comme un catalyseur positif pour les actifs risqués.
- Europe : l'Allemagne a surpris positivement en assouplissant son frein à la dette pour investir massivement (500 Mds €) dans la défense et les infrastructures. À l'inverse, la France a pesé sur le moral européen avec une instabilité politique et une incapacité à maîtriser son déficit budgétaire.

Géopolitique : entre espoir et réalité

Le conflit en Ukraine a connu des phases de fortes fluctuations émotionnelles pour les marchés.
Un espoir de dénouement a émergé durant l'été lors du sommet Trump-Poutine.
La déception a suivi au troisième trimestre face à l'inflexibilité de la Russie, avant de revenir au 4ème trimestre vers une perspective de "paix durable" qui a soutenu la fin d'année.

Analyse sectorielle et résultats d'entreprises

Malgré le chaos politique, les fondamentaux microéconomiques sont restés solides :
- Résultats : Les publications d'entreprises ont été globalement supérieures aux attentes tout au long de l'année mais les sociétés les plus internationales ont souffert de la dépréciation continue du dollar qui a pesé sur la croissance et sur les marges.
- Secteurs clés : les minières ont profité de la hausse des métaux précieux au troisième trimestre, et le secteur de la santé a été soulagé au 4ème trimestre par des accords tarifaires avec l'administration américaine.

Marchés actions européens

C'est une année de "grand huit" émotionnel qui se termine sur une note optimiste. Le DJ Eurostoxx return a progressé de 24,96% entre le 30 décembre 2024 et le 30 décembre 2025, date des dernières valeurs liquidatives

Côté secteur, comme en 2024, les financières, notamment les banques, ont largement surperformé, grâce notamment à une bonne orientation de la marge nette d'intérêts. Les bons résultats des grandes banques durant les 9 premiers mois mais également la reprise da la consolidation, ont contribué à cette performance, avec pour certaines des hausses de plus de 100%.

Les Utilities enregistrent la deuxième meilleure performance, portées par les importants besoins d'investissement dans les réseaux et par la perspective d'une croissance de la demande croissante d'électricité pour faire face aux besoins des data centers nécessaires à l'Intelligence Artificielle et plus généralement à l'électrification de l'économie.

Enfin, parmi les hausses, les valeurs industrielles principalement sous l'impulsion des valeurs de la défense qui sont premières bénéficiaires de la hausse des budgets de défense, et de celles exposées aux dépenses

d'investissement en datacenters et réseaux électriques.

En bas du classement, les secteurs de la consommation durable et discrétionnaire ont enregistré des performances tout juste positives dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat des ménages après une période de remontée de l'inflation et au sein de la consommation discrétionnaire d'une concurrence accrue au sein du secteur automobile du fait des constructeurs chinois.

Le secteur de la technologie, bien qu'au cœur de toutes les attentions compte tenu du développement rapide de l'intelligence artificielle, a connu une année plus mitigée en Europe avec des performances contrastées entre d'une part les sociétés de software et de services informatiques qui ont souffert, étant perçues comme à risque avec le développement des « agents intelligents », et d'autre part les équipementiers semi-conducteurs qui à l'inverse ont profité à plein des besoin d'investissement en puissance de calcul.

Le secteur de la santé a vécu une année en deux temps, passant d'une grande inquiétude à un soulagement marqué au quatrième trimestre après que des compromis pragmatiques ont été trouvés. Plutôt que des taxes punitives aveugles, l'administration a privilégié des accords sectoriels.

Politique de gestion

En 2025, la SICAV a affiché une performance nette de frais de 19,05% (20,91% brute de frais) en retrait par rapport à l'indice.

L'allocation sectorielle a été légèrement négative du fait d'une poche moyenne de 1,5% de liquidités maintenue tout au long de l'année pour essayer de profiter de la volatilité. La sélection de titres a eu une contribution négative principalement au sein du secteur industriel du fait de la difficulté rencontrée en début d'année à investir sur le secteur de la défense au sein duquel nombre de valeurs n'étaient pas éligibles à l'univers d'investissement compte tenu des contraintes imposées par le label ISR. Au cours de l'année, à mesure que les notes ESG ont été revues à la hausse, des positions sur le segment ont été initiées mais l'essentiel de l'impact s'était déjà fait sentir.

De manière plus spécifique, la SICAV a été pénalisée par les baisses de Dassault Systèmes, Stellantis, Edenred, Publiciset SAP. A l'exception de Stellantis qui a connu une année difficile commercialement mais qui devrait bénéficier du renouvellement de sa gamme, tous ces titres ont souffert d'une remise en cause de leur business model ce qui paraît largement exagéré.

D'une manière générale, au cours de l'année écoulée, compte tenu de l'environnement encore très largement instable et des rotations rapides nous avons cherché à maintenir un bon équilibre au sein du portefeuille afin de réduire tant que faire se peut toute exposition majeure à des facteurs ou des styles particuliers.

Dans un contexte où les incertitudes restent nombreuses, notamment tant sur le plan politique et géopolitique que sur le plan économique, avec des consommateurs toujours sous pression après une période d'inflation et sous la menace de ruptures importantes provoquées par le développement de l'Intelligence Artificielle (« IA »). et d'une concurrence chinoise toujours plus forte.

Il convient donc d'être particulièrement attentif aux facteurs de risque, tout en continuant à se concentrer sur les sociétés présentant les profils de développement les plus attrayants.

Initialement, en fin d'année 2024 après la victoire de Trump, la SICAV a cherché à accroître l'exposition du portefeuille à des titres plus défensifs, offrant une moindre variabilité de leurs résultats, tout en limitant l'exposition au cycle économique compte tenu de notre vue prudente.

Au fil de l'année, à mesure que la résilience de l'économie et surtout que les dépenses d'investissement pour l'I.A se confirmaient, la SICAV a accru ses investissements sur le segment des équipements pour semi-conducteurs.
Tout au long de l'année, la SICAV a maintenu une vue positive sur le secteur bancaire qui continue de bénéficier d'une valorisation attractive, de perspectives de croissance des résultats et d'un niveau de dividende élevé.

La SICAV a également cherché des sociétés présentant un potentiel d'amélioration des marges et/ou de transformation qui pourrait justifier une expansion du multiple de valorisation.

La SICAV continue à rechercher et à favoriser les sociétés qui (i) génèrent de la croissance grâce à une offre distincte de produits, (ii) offrent une rentabilité robuste et (iii) affichent une structure financière saine. Une importance accrue est accordée à l'adaptation ou à la capacité d'adaptation des entreprises à certaines tendances technologiques, industrielles et sociétales qui semblent structurelles : la digitalisation (de la relation clients à la

modification des procédés de fabrication), l'intelligence artificielle, le vieillissement des populations et enfin toujours celle de l'électrification de l'économie qui nécessite d'importants programmes d'investissements initialement pour la transition énergétique mais renforcés par les besoins de souveraineté.

Enfin, compte tenu de la labellisation de la Sicav en 2020, sur l'engagement de s'inscrire dans la trajectoire des accords de Paris visant à la réduction des émissions de CO2, il a fallu veiller à ce que les sociétés investies intégraient ces nouvelles contraintes dans leurs objectifs. Ainsi, près de 90% des sociétés du portefeuille ont affiché des objectifs de réductions des émissions de CO2.

Perspectives

Si au cours des prochaines semaines, les premières publications de résultats d'entreprises devraient permettre aux investisseurs de mieux apprécier les impacts des droits de douane et des taux de change et plus généralement la vigueur de l'économie, c'est sans doute la géopolitique qui pourrait engendrer de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés après l'arrestation musclée du président vénézuélien et des déclarations inquiétantes de Donald Trump sur l'avenir du Groenland. A ce stade, la résilience de la croissance tant aux Etats-Unis qu'en Europe permet de conserver une vue constructive sur la progression à venir des résultats d'entreprises en 2026, tandis que les baisses de taux de la Fed promises par le président américain pourraient entraîner une expansion des multiples de valorisation. Malgré un biais positif, mais compte tenu du contexte international, il semble opportun de garder un positionnement équilibré dans les expositions de la SICAV et de se concentrer sur les fondamentaux des sociétés, en privilégiant les sociétés offrant une bonne visibilité sur leurs résultats. Nous restons fidèles à notre stratégie d'investissement en favorisant des sociétés combinant une capacité à ajuster les prix, ayant de la visibilité et/ou des perspectives de croissance par l'exposition à des thématiques de long terme, ainsi qu'une structure financière solide.

Performances	Nette	Brute	Performance du benchmark	Date de début	Date de fin	Date de calcul
2025	19,05%	20,91%	24,96%	30/12/2024	30/12/2025	31/12/2025
2024	4,19%	5,82%	8,66%	29/12/2023	30/12/2024	31/12/2024
2023	18,51%	20,39%	18,60%	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2023
2022	-13,17%	-11,80%	-12,44%	30/12/2021	30/12/2022	31/12/2022
2021	20,32%	22,21%	22,23%	30/12/2020	30/12/2021	31/12/2021
2020	0,06%	1,65%	0,61%	30/12/2019	30/12/2020	31/12/2020

AXA Valeurs Euro A EUR
Dernier benchmark: 100% EURO STOXX Total Return Net

Performances

Date de fin:	**Type de performances:**
30/12/2025	Cumulées

Performances	1Y	YTD	2Y	3Y	4Y	5Y	6Y	7Y	8Y	9Y	10Y	SL
Nette	19,05%	19,05%	24,06%	46,95%	27,59%	53,52%	53,61%	94,49%	64,81%	84,89%	87,80%	209,55%
Brute	20,91%	20,91%	27,99%	54,00%	35,83%	65,99%	68,73%	117,02%	86,84%	112,93%	119,74%	358,24%
Performance du benchmark	24,96%	24,96%	35,84%	61,03%	41,01%	72,35%	73,40%	120,22%	91,15%	115,13%	124,06%	258,92%
Date de début	30/12/2024	30/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	30/12/2021	30/12/2020	30/12/2019	28/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	28/07/1999
Date de fin	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025	30/12/2025
Date de calcul	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025

Les perfomances sont calculées en tenant compte des dividendes réinvestis et en se basant sur les VL officielles. Les données sont alimentées à partir de la base VENUS (State Street).

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

3. SOMMES DISTRIBUABLES– AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 6.497.917,13 € au 30 décembre 2025 en diminution par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 3.716.611,56 € prélevés au titre des Autres produits et Autres charges, le résultat net de l'exercice s'élève à 2.781.305,57 €.

Après prise en compte des 121.554,56 € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 2.902.860,13 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 642,72 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2025 d'un montant de 16.460.065,12 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 20.637.589,95 €, le total des sommes distribuables s'élève à 40.001.157,92 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 40.001.157,92 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	462.248,93 €
- Capitalisation	16.240.433,23 €
- Report à nouveau de l'exercice	4.177,74 €
- Plus-values nettes non distribuées	23.294.298,02 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 1,09 € par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 4 mai 2026, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 6 mai 2026.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2022	2023	2024
Nombre d'actions D	589.620,8711	524.178,5499	459.148,1835
Dividende	0,59 €	0,85 €	1,22 €
Dividende éligible à l'abattement	0,59 €	0,85 €	1,22 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

4. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

2. Situation des mandats des administrateurs

Ratification de la nomination d'administrateurs

Nous vous informons que :

- Mme Elida RHENALS a été cooptée en qualité d'administrateur par votre conseil d'administration lors de sa séance du 16 juillet 2025, en remplacement de Mme Marion LE MORHEDEC, démissionnaire.

- La société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe a été cooptée en qualité d'administrateur par votre conseil d'administration lors de sa séance du 16 décembre 2025 en remplacement de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, démissionnaire.

Il vous appartiendra, en conséquence, de vous prononcer sur la ratification de ces nominations.

Renouvellement du mandat d'administrateurs

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de Mmes Elida RHENALS, Boutaïna DEIXONNE, Marie ONADO et de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe arriveront à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir les renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

6. TABLEAU DES RESULTATSFINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7. MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVEDES DOCUMENTSREGLEMENTAIRES

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

Mise à jour du prospectus :

- Fusion-absorption de la société de gestion de portefeuille AXA IM PARIS par la société de gestion de portefeuille BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE avec effet au 31 décembre 2025.

Mise à jour du Document d'Informations Clés (DIC) :

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

8. FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE AU TITRE DES RECLAMATIONS DE RETENUES A LA SOURCE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a procédé à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source pouvaient être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations en cours auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2025 et à ce titre, la SICAV AXA VALEURS EURO n'a pas engagé de frais supplémentaires.

9. RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

10. FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2025, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

11. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

12. INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM") au cours de l'exercice écoulé. AXA IM ayant fusionné avec effet au 31 décembre 2025 avec la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance - Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM a été effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présentait chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur :

(i) une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
(ii) la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
(iii) la mise à jour du dispositif d'Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM,
(iv) la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
(v) l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
(vi) des mises à jour mineures.

Eléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	112,06
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	88,36
Nombre total d'employés (4)	2.854 dont 771 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.
(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2025.
(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.
(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.
(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1er janvier 2025.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	**Cadres de direction**	**Total**
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	43,89	28,76	72,65
Nombre d'employés concernés (5)	308 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	74 dont 17 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	382 dont 133 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

13. POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION D'ORDRES

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

1- Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,

2- La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/) sous la rubrique : « Mentions légales ».

14. INVESTISSEMENTSDES ACTIFS EN TITRES ET DROITS ELIGIBLES AU PEA

Conformément aux dispositions de l'article 91 quater L I de l'annexe II du Code général des impôts, la SICAV a investi au titre de l'exercice écoulé ses actifs de manière permanente à 96,25 % en titres et droits éligibles au plan d'épargne en actions.

15. INFORMATIONS SUR LES CRITERESENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE« ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM a appliqué simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par la politique d'investissement responsable d'AXA Investment Managers (AXA IM) , Acteur de l'Investissement Responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM a été activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs ESG dans chaque domaine d'expertise de gestion, ainsi que dans le développement d'une large gamme de produits d'investissement responsable et à impact. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

16. TECHNIQUES DEGESTION EFFICACE ET INSTRUMENTSFINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

17. DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la SICAV sont annexées au présent rapport.

18. INFORMATIONSRELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

19. REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLEFINANCE DISCLOSURE » ("SFDR")

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

20. TAXONOMIE EUROPEENNE

La règlementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européen.

21. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous informons que la directive AIFMD 2 adoptée le 13 mars 2024, a modifié la directive AIFM de 2011, ainsi que la directive OPCVM de 2009. Elle modifie de façon ciblée plusieurs dispositions du cadre existant posé par la directive AIFM et la directive OPCVM.

Elle introduit une approche harmonisée en vue de faciliter le recours aux outils de gestion de la liquidité (Liquidity management tools ou "LMT") tant pour les OPCVM que pour les gestionnaires de FIA.

Les sociétés de gestion de portefeuille de FIA de type ouvert et des OPCVM sont tenues de sélectionner au moins deux outils de gestion de la liquidité sur la base d'une liste harmonisée, après avoir procédé à une évaluation de l'adéquation de ces outils avec la stratégie d'investissement poursuivie, le profil de liquidité et la politique de remboursement du FIA ou de l'OPCVM.

Les outils de gestion de la liquidité sélectionnés sont activés et désactivés dans l'intérêt des investisseurs de l'OPCVM ou du FIA.

L'introduction de ces outils est requise dès l'entrée en vigueur des dispositions issues de la transposition de la directive AIFM 2, devant intervenir d'ici le 16 avril 2026.

Nous vous rappelons que la SICAV dispose déjà d'un dispositif de mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») lequel prévoit une durée maximale d'application du plafonnement à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois (maximum). A partir du 16 avril 2027, l'application du plafonnement des rachats ne sera plus limitée.

Enfin, il conviendra d'introduire un deuxième outil de gestion de la liquidité, à savoir un mécanisme d'ajustement de prix (« swing pricing »).

Ces changements prendraient effet le 5 mai 2026.

Nous vous avons donc réunis en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) en vue de soumettre à votre approbation la mise à jour de l'article 8 des statuts, lequel serait complété et modifié en conséquence.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Tableaux relatifs à la règlementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Mme Elida RHENALS	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
Président du conseil d'administration	AXA VALEURS EURO (SICAV)
Administrateur	AXA EURO 7-10 (SICAV)
Directeur Général Délégué	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

Mme Boutaina DEIXONNE	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
Président du conseil d'administration	AXA EURO 7-10 (SICAV)
administrateur	AXA EURO CREDIT (SICAV)
administrateur	AXA VALEURS EURO (SICAV)
administrateur	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
RP BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT (SAS CAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

Mme Marie ONADO	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
Administrateur	AXA VALEURS EURO (SICAV)
Administrateur	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

M. Geoffroy REISS	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et Fonctions	**Sociétés françaises**
Administrateur	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS (SA)
Représentant de la Succursale	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS - Succursale aux Pays-Bas
Administrateur	AXA INVESTMENT MANAGERS IF (SA)
R.P. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	AXA VALEURS EURO (SICAV)
R.P. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
R.P. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
R.P. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
	Sociétés étrangères
Président du conseil d'administration	AXA WORLD FUNDS (SICAV Luxembourgeoise)
Président du conseil d'administration	AXA WORLD FUNDS II (SICAV Luxembourgeoise)
Administrateur	AXA INVESTMENT MANAGERS JAPAN LTD.
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et Fonctions	**Sociétés françaises**
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

M. Gilles GUIBOUT	
Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
Directeur Général	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
Directeur Général	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
Directeur Général	AXA VALEURS EURO (SICAV)
Administrateur	AXA IM EURO SELECTION (SICAV)
	Sociétés étrangères
	Néant
Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2025	
Mandats et fonctions	**Sociétés françaises**
	Néant
	Sociétés étrangères
	Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	30/12/2021
Actif net total	**249 893 927,45**	**231 432 339,06**	**256 850 510,06**	**239 776 656,09**	**287 686**
Retail capi.					
Actif net	209 818 347,89	194 454 245,43	215 910 029,31	200 586 394,70	238 423 563,3
Nombre de parts	1 465 130,5686	1 616 512,2075	1 870 336,5407	2 058 186,4279	2 124 258,296
Valeur liquidative unitaire	143,20	120,29	115,43	97,45	112,23
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	11,08	8,06	5,96	0,86	18,00

Retail distri.					
Actif net	40 075 579,56	36 978 093,63	40 940 480,75	39 190 261,39	49 262 515,05
Nombre de parts	424 081,5884	459 148,1835	524 178,5499	589 620,8711	639 154,2808
Valeur liquidative unitaire	94,49	80,53	78,10	66,46	77,07
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	1,09	1,22	0,85	0,59	0,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	1,836.34
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	-62.70
Liste des contreparties liées à ces opérations	- -

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	**Montant (EUR)**	**Montant (en %)**
Neant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA TRESOR COURT TER	28 110 093,93	31 556 280,00
CORP ACCIONA ENERG	6 483 244,48	7 072 209,92
SAP SE	7 507 368,58	128 640,00
INTESA SANPAOLO	659 960,00	6 064 752,50
ASML HOLDING NV ORDS	1 550 687,60	3 637 829,50
STELLANTIS NV	2 097 332,16	2 963 006,66
IBERDROLA SA	599 955,15	3 802 020,05
PRYSMIAN CAB + SYS N	757 002,00	3 568 486,15
SAFRAN SA	3 721 727,81	-
INFINEON TECHNOLOGIE	2 884 321,88	220 532,50

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : AXA Valeurs Euro (le "Produit Financier") **Identifiant d'entité juridique :** 969500LBJ5ETNGDFJF17

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 94.75 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Universe sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score E à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Intensité carbone et le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Intensité carbone et iii) 70 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	91 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	114.67 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	83.12 %
Mixité au sein des conseils d'administration	44.03 % de femmes aux conseils d'administration	42 % de femmes aux conseils d'administration	99.31 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	2024	121.63 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	136.64 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	98.48 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2024	44.41 % de femmes aux conseils d'administration	42.49 % de femmes aux conseils d'administration	98.59 %
Intensité carbone	2023	146.85 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	150.66 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	99.41 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	43.47 % de femmes aux conseils d'administration	41.98 % de femmes aux conseils d'administration	97.6 %
Intensité carbone	2022	158.36 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	240.09 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	99.01 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	43.78 % de femmes aux conseils d'administration	40.68 % de femmes aux conseils d'administration	99.01 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 %

les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 5426.579 Emissions de GES niveau 2: 3463.444	Emissions de GES niveau 1: 99 Emissions de GES niveau 2: 99	Emissions de GES niveau 1: 100 Emissions de GES niveau 2: 100

lutte contre la déforestation			Emissions de GES niveau 3: 134367.406 Emissions de GES niveau 1+2: 8890.023 Emissions totales de GES: 143257.43	Emissions de GES niveau 3: 78 Emissions de GES niveau 1+2: 99 Emissions totales de GES: 78	Emissions de GES niveau 3: 78 Emissions de GES niveau 1+2: 100 Emissions totales de GES: 78
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 17.942 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 586.123	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 50 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 78	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 50 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 78
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 2143.715	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 78	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 78
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	11.18	99	100
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 45.23 Part de production d'énergie non renouvelable: 51.46	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 98 Part de production d'énergie non renouvelable: 6	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 99 Part de production d'énergie non renouvelable: 6
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique)[1]	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.255 Secteur NACE D: 1.734 Secteur NACE E: 1.636 Secteur NACE F: 0.147 Secteur NACE G: 0.523 Secteur NACE H: 0.068 Secteur NACE L: 0.014	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 41 Secteur NACE D: 7 Secteur NACE E: 1 Secteur NACE F: 2 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 6	Secteur NACE C: 41 Secteur NACE D: 7 Secteur NACE E: 1 Secteur NACE F: 2 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 6
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	49.07	94	94
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.027	34	34
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros	1.367	74	74

[1] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		investi, en moyenne pondérée (t/€M)			

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	99	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes)[2]	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	3.58 %	99	100
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10.62%	95	96
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	44.59	99	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	36	36

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 75 Proportion du nombre total de pays: 75

[2] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

sur les sanctions de l'UE et internationales		conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)			

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

		2025				2024	2023
		indice de référence	**Portefeuille**			**Portefeuille**	**Portefeuille**
Indicateur PAI	**Unité**	**Mesure**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**	**Mesure**	**Mesure**
PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 14796.296 Scope 2: 2998.028 Scope 3: 185900.266 Scope 1+2: 17794.324 Scope 1+2+3: 201974.859	Scope 1: 5426.579 Scope 2: 3463.444 Scope 3: 134367.406 Scope 1+2: 8890.023 Scope 1+2+3: 143257.43	Scope 1: 99 Scope 2: 99 Scope 3: 78 Scope 1+2: 99 Scope 1+2+3: 78	Scope 1: 100 Scope 2: 100 Scope 3: 78 Scope 1+2: 100 Scope 1+2+3: 78	Scope 1: 7516.801 Scope 2: 4828.76 Scope 3: 223993.5 Scope 1+2: 12345.561 Scope 1+2+3: 236371.828	Scope 1: 8827.412 Scope 2: 3730.549 Scope 3: 172329.688 Scope 1+2: 12557.962 Scope 1+2+3: 184738.719
PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 93.940 Scope 1+2+3: 831.976	Scope 1+2: 17.942 Scope 1+2+3: 586.123	Scope 1+2: 50 Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2: 50 Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2: 41.456 Scope 1+2+3: 921.745	Scope 1+2: 50.296 Scope 1+2+3: 747.005
PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1697.540	Scope 1+2+3: 2143.715	Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2+3: 1023.603	Scope 1+2+3: 1227.687

PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	10.89	11.18	99	100	10.44	11.76
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables. par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables. exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 50.049 Production d'énergie: 55.876	Consommation d'énergie: 45.23 Production d'énergie: 51.46	Consommation d'énergie: 98 Production d'énergie: 6	Consommation d'énergie: 99 Production d'énergie: 6	Consommation d'énergie: 50.17 Production d'énergie: 46.36	Consommation d'énergie: 50.45 Production d'énergie: 43.25
PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	47.419	49.07	94	94	47.72	5.85
PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	0.0%	99	100	0%	N/A
PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées. en pourcentage du nombre total de membres (%)	42.373	44.59	99	100	45.25	0.447
PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente	0	0	36	36	0	N/A

	d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)						

Pour actifs souverains ou supranationaux:

		2025				2024	2023
		indice de référence	Portefeuille			Portefeuille	Portefeuille
Indicateur PAI	**Unité**	**Mesure**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**	**Mesure**	**Mesure**
PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux. des principes des Nations Unies ou. le cas échéant. du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 75 Proportion du nombre total de pays: 75	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

Source: S&P Trucost. 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus. le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting. mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires. des évolutions dans les données et leur disponibilité. des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données. des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

En général. les évaluations PAI (notamment les notes inférieures) sont utilisées comme source principale de questions pour les Pms.

Les indicateurs PAI utilisés comme indicateurs de durabilité servent à définir un « niveau » à dépasser. Les Pms s'appuient ensuite sur ce niveau pour encadrer leur sélection d'actions et constituer le portefeuille.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement. soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement ». selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires. les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers. selon l'indicateur PAI). à l'exclusion des produits dérivés. des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques). le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre. pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués. la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	**PAI calculés sur la base des actifs éligibles. à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible**
PAI 2. 4. 7. 10. 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue). c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence. à savoir: 01/01/2025-31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	6.81%	NL
SCHNEIDER ELECTRIC SE XPAR EUR	Manufacture of electrical equipment	4.95%	FR
INTESA SANPAOLO MTAA EUR	Financial service activities. except insurance and pension funding	4.91%	IT
ALLIANZ SE-REG XETR EUR	Insurance. reinsurance and pension funding. except compulsory social security	4.36%	DE
IBERDROLA SA XMAD EUR	Electricity. gas. steam and air conditioning supply	4.2%	ES
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA XMAD EUR	Financial service activities. except insurance and pension funding	3.54%	ES
PUBLICIS GROUPE XPAR EUR	Advertising and market research	3.31%	FR
FINECOBANK SPA MTAA EUR	Financial service activities. except insurance and pension funding	3.26%	IT
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI XPAR EUR	Manufacture of leather and related products	3.21%	FR
BNP PARIBAS XPAR EUR	Financial service activities. except insurance and pension funding	3%	FR
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN XPAR EUR	Manufacture of other non-metallic mineral products	2.73%	FR
AIR LIQUIDE SA XPAR EUR	Manufacture of chemicals and chemical products	2.66%	FR
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL XMAD EUR	Retail trade. except of motor vehicles and motorcycles	2.64%	ES
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG XETR EUR	Telecommunications	2.55%	DE
SAP SE XETR EUR	Publishing activities	2.39%	DE

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

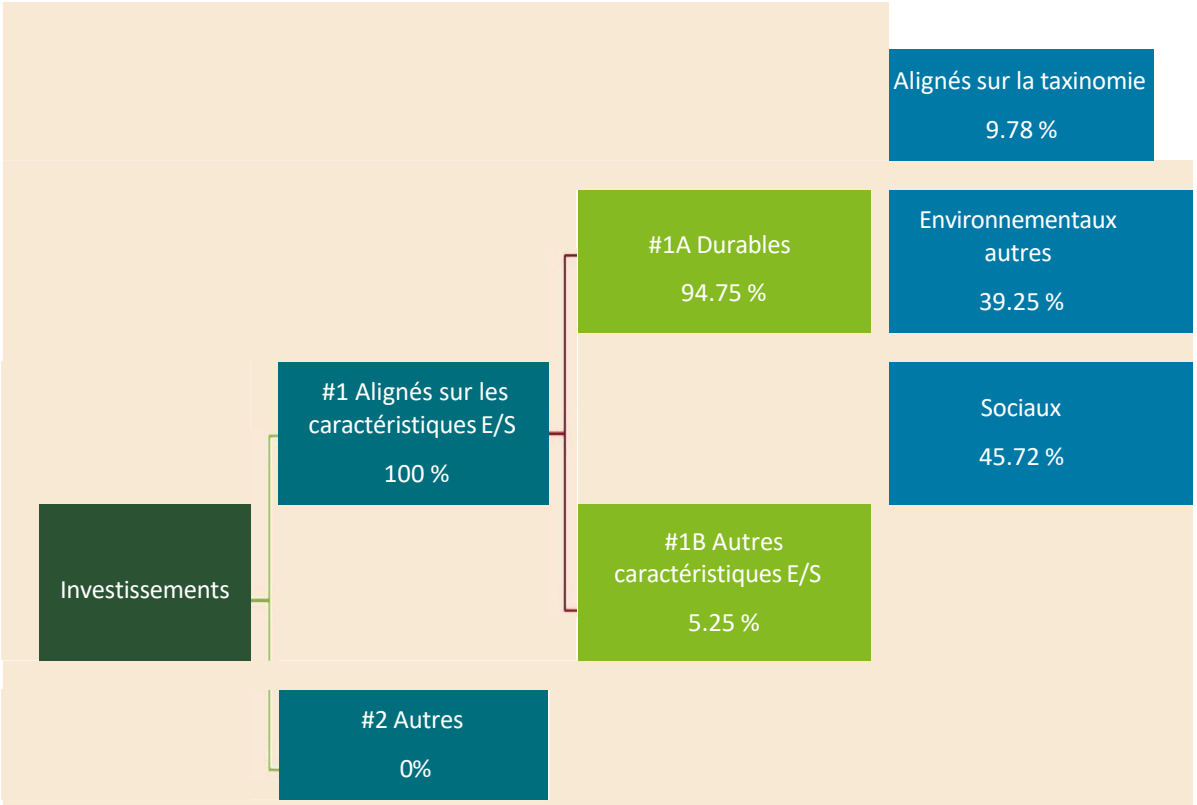

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier. l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier. veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities. except insurance and pension funding	19.68%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	10.46%
Electricity. gas. steam and air conditioning supply	6.58%
Manufacture of chemicals and chemical products	6.41%
Manufacture of electrical equipment	4.95%
Publishing activities	4.66%
Insurance. reinsurance and pension funding. except compulsory social security	4.36%

Retail trade. except of motor vehicles and motorcycles	3.57%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	3.34%
Advertising and market research	3.31%
Telecommunications	3.28%
Manufacture of leather and related products	3.21%
Civil engineering	2.82%
Manufacture of other non-metallic mineral products	2.73%
Manufacture of fabricated metal products. except machinery and equipment	2.35%
Other manufacturing	2.11%
Manufacture of beverages	1.85%
Architectural and engineering activities. technical testing and analysis	1.85%
Legal and accounting activities	1.61%
Water collection. treatment and supply	1.32%
Manufacture of food products	1.2%
Manufacture of computer. electronic and optical products	1.08%
Manufacture of other transport equipment	1.06%
Travel agency. tour operator reservation service and related activities	1.03%
Scientific research and development	1%
Computer programming. consultancy and related activities	0.99%
Manufacture of rubber and plastic products	0.99%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	0.92%
Manufacture of motor vehicles. trailers and semi-trailers	0.81%
Other	0.31%
Food and beverage service activities	0.17%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins. il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[3]

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE. les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**. les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et. entre autres. dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[3] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi. pour une transition vers une économie verte par exemple.

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie. le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier. y compris les obligations souveraines. tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie. dont **obligations souveraines***

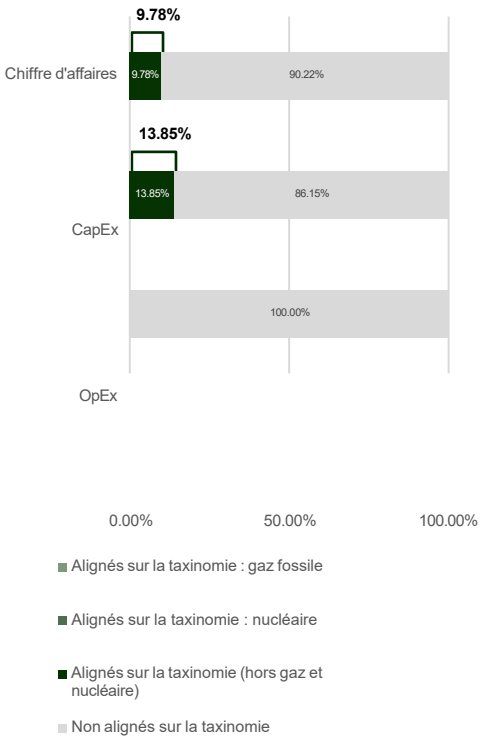

2. Alignement des investissements sur la taxinomie. **hors obligations souveraines***

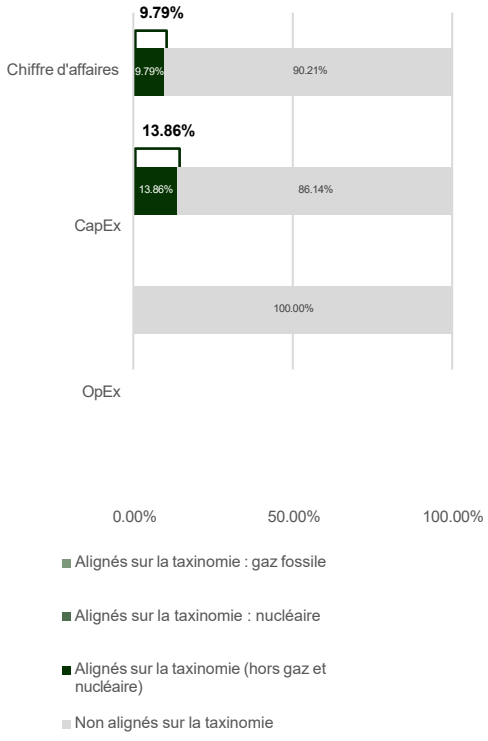

Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques. les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie UE				
	2025	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	9.78%	7.62%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	13.85%	11.38%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM. à partir des données de S&P Trucost. 2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 39.25% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis. tels que décrits ci-dessus. Ces critères. qui s'appliquent aux émetteurs. sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE. qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence. le produit financier a investi dans 45.72% d’investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres ». quelle était leur finalité. et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0% de l'actif net du Produit Financier. Les

« autres » actifs peuvent avoir consisté. comme défini dans l'annexe précontractuelle. en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres. des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs. (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025. et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants. la stratégie d'investissement du produit financier. en particulier en matière d'investissement responsable. a été adapté fin 2024. telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre. un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: Label ISR - Critères d'attibution

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

AXA VALEURS EURO

Securities Financing Transactions Regulation

30/12/2025

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1. Nom	
Volume des garanties reçues	
2. Nom	
Volume des garanties reçues	
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

• La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions

• La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres	
Montant maximal (%)	100,00		0,00
Montant utilisé (%)			
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS			

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds côtés et autres question liées aux OPCVM.
Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :
- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.
Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.
La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom	
Montant conservé	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant	**1 773,64**				
en % du revenus	**96,59**				
Gestionnaire					
Montant					
en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant	**62,70**				
en % du revenus	**3,41**				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

AXA VALEURS EURO

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2025

AXA VALEURS EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AXA VALEURS EURO relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.03.24 18:06:29
+0100

Bilan actif au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**249 916 340,00**	**235 880 959,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	249 916 340,00	235 880 959,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**344 463,12**	**3 733 345,87**
OPCVM	344 463,12	3 733 345,87
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**250 260 803,12**	**239 614 304,87**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 648,23**	**267 635,05**
Comptes financiers	**592 283,90**	**662 563,40**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**593 932,13**	**930 198,45**
Total Actif I + II	**250 854 735,25**	**240 544 503,32**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Information Classification: Confidential

Bilan passif au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	189 045 193,68	201 989 638,41
Report à nouveau sur revenu net	642,72	3 108,57
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	20 637 589,95	20 411 453,49
Résultat net de l'exercice	40 210 501,10	9 028 138,59
Capitaux propres I	**249 893 927,45**	**231 432 339,06**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**960 807,80**	**9 112 164,26**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**960 807,80**	**9 112 164,26**
Total Passifs : I + III + IV	**250 854 735,25**	**240 544 503,32**

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	6 481 813,21	7 860 314,46
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	1 836,34	467,06
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	14 330,28	28 389,07
Sous-total Produits sur opérations financières	**6 497 979,83**	**7 889 170,59**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-62,70	-155,68
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-216,73
Sous-total charges sur opérations financières	**-62,70**	**-372,41**
Total Revenus financiers nets (A)	**6 497 917,13**	**7 888 798,18**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 693 027,49	-4 019 115,90
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-23 584,07	-6 992,23
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-3 716 611,56**	**-4 026 108,13**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**2 781 305,57**	**3 862 690,05**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**121 554,56**	**-374 437,11**
Revenus nets I = C + D	**2 902 860,13**	**3 488 252,94**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	17 655 535,59	13 632 154,67
Frais de transactions externes et frais de cession	-83 970,24	-208 664,41
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**17 571 565,35**	**13 423 490,26**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-1 111 500,23**	**-1 378 992,30**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**16 460 065,12**	**12 044 497,96**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	20 366 628,46	-6 895 649,22
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**20 366 628,46**	**-6 895 649,22**

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR

	30/12/2025	30/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**480 947,39**	**391 036,91**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**20 847 575,85**	**-6 504 612,31**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**40 210 501,10**	**9 028 138,59**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Information Classification: Confidential

Rappel de la stratégie d'investissement

L'objectif de la SICAV est la recherche de performance corrélée essentiellement aux marchés actions des pays de la zone Euro, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

La SICAV prend en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement et porte un intérêt particulier sur les notes relatives à l'environnement (scores « E »).

Le prospectus de la SICAV décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Information Classification: Confidential

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. **Dérogations (le cas échéant) :**

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Information Classification: Confidential

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :
- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

  Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

  -La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.

- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).

- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,

Information Classification: Confidential

- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇨ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
  Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
  Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇨ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques à la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Information Classification: Confidential

Action de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Action de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à la SICAV ,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à la SICAV, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de la SICAV :
    - Frais de gestion dont frais de gestion externes a la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
        - Le taux maximum s'élève à 1,794% de l'actif net (OPC inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
    - Non applicable (Dans la mesure où l'investissement de l'OPC dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le prospectus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera pas supporté par l'OPC du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
    - Le taux maximum s'élève à 50 euros TTC prélevé sur chaque transaction.
- Commission de surperformance :
    - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
    - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
    - Non applicable.

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de credit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Information Classification: Confidential

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/12/2025	30/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	30/12/2021
Actif net total	**249 893 927,45**	**231 432 339,06**	**256 850 510,06**	**239 776 656,09**	**287 686 078,36**
Retail capi.					
Actif net	209 818 347,89	194 454 245,43	215 910 029,31	200 586 394,70	238 423 563,31
Nombre de parts	1 465 130,5686	1 616 512,2075	1 870 336,5407	2 058 186,4279	2 124 258,2967
Valeur liquidative unitaire	143,20	120,29	115,43	97,45	112,23
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	11,08	8,06	5,96	0,86	18,00

Retail distri.					
Actif net	40 075 579,56	36 978 093,63	40 940 480,75	39 190 261,39	49 262 515,05
Nombre de parts	424 081,5884	459 148,1835	524 178,5499	589 620,8711	639 154,2808
Valeur liquidative unitaire	94,49	80,53	78,10	66,46	77,07
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	1,09	1,22	0,85	0,59	0,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**231 432 339,06**	**256 850 510,06**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	88 669 712,60	83 999 703,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-110 110 796,64	-119 661 320,22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 781 305,57	3 862 690,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 571 565,35	13 423 490,26
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	20 366 628,46	-6 895 649,22
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-549 191,90	-414 720,31
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments*	-267 635,05	267 635,05
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**249 893 927,45**	**231 432 339,07**

Correspond à l'od de swing pricing sur la NAV de clôture

Les capitaux propres au 30/12/24 s'élèvent à 231 432 339,06 €. La colonne n-1 du tableau Evolution des capitaux propres présente un écart de 0,01 € sur le montant des capitaux propres de fin d'exercice précédent, du fait d'écritures comptables portant sur les comptes de distribution des revenus. En l'absence d'incidence sur les comptes du fonds, compte tenu du caractère négligeable de cet écart, celui-ci a été maintenu.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	746 740,9041	88 290 385,04
Parts rachetés durant l'exercice	-898 122,5430	-106 628 009,02
Solde net des souscriptions/rachats	-151 381,6389	-18 337 623,98
Retail distri.		
Parts souscrites durant l'exercice	4 421,2341	379 327,56
Parts rachetés durant l'exercice	-39 487,8292	-3 482 787,62
Solde net des souscriptions/rachats	-35 066,5951	-3 103 460,06

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail distri.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000170292	Retail capi.	Capitalisable	EUR	209 818 347,89	1 465 130,5686	143,20
FR0000170300	Retail distri.	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	40 075 579,56	424 081,5884	94,49

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Italie +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	249 916,34	105 674,46	33 708,92	33 688,36	32 198,96	31 119,68
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**249 916,34**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**592,28**	0,00	0,00	0,00	592,28
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**592,28**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	592,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**592,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	1 648,23
Total des créances	**1 648,23**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-960 377,00
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-430,80
Total des dettes	**-960 807,80**
Total des créances et dettes	**-959 159,57**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Retail capi.	30/12/2025
Frais fixes	3 114 306,00
Frais fixes en % actuel	1,55
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail distri.	30/12/2025
Frais fixes	602 305,56
Frais fixes en % actuel	1,55
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/12/2025
	FR0000447823	AXA TRESOR COURT TER	344 463,12
Total			**344 463,12**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	**2 902 860,13**	**3 488 252,94**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 902 860,13**	**3 488 252,94**
Report à nouveau	642,72	3 108,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 903 502,85**	**3 491 361,51**

Retail capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 437 076,18	2 930 506,60
Total	**2 437 076,18**	**2 930 506,60**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation :		
Distribution	462 248,93	560 160,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4 177,74	694,13
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**466 426,67**	**560 854,91**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	424 081,5884	459 148,1835
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,09	1,22
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	20 734,67	61 361,06

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**16 460 065,12**	**12 044 497,96**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**16 460 065,12**	**12 044 497,96**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	20 637 589,95	20 411 453,49
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**37 097 655,07**	**32 455 951,45**

Retail capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	13 803 357,05	10 111 876,66
Total	**13 803 357,05**	**10 111 876,66**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	23 294 298,02	22 344 074,79
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**23 294 298,02**	**22 344 074,79**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	424 081,5884	459 148,1835
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**249 916 340,00**	**100,01**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**249 916 340,00**	**100,01**
Aerospatial/Defense-Equipement			4 163 600,00	1,67
SAFRAN SA	EUR	14 000	4 163 600,00	1,67
Alimentation - Produits laitiers			3 003 780,00	1,20
DANONE COMMON STOCK EUR.25	EUR	39 000	3 003 780,00	1,20
Assurance multi-lignes			11 324 500,00	4,53
ALLIANZ SE NPV(REGD)(VINKULIERT)	EUR	29 000	11 324 500,00	4,53
banque - Clientele diverse			14 546 310,00	5,82
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	EUR	86 000	6 974 600,00	2,79
DEUTSCHE BANK AG ORD NPV (REGD)	EUR	61 000	2 019 710,00	0,81
SOC GENERALE EUR1.25	EUR	80 000	5 552 000,00	2,22
Banque commerciale - non US			35 493 900,00	14,20
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	EUR	520 000	10 441 600,00	4,18
FINECOBANK SPA COMMON STOCK	EUR	380 000	8 436 000,00	3,37
INTESA SANPAOLO	EUR	1 900 000	11 249 900,00	4,50
KBC GROUP NV COMMON STOCK	EUR	48 000	5 366 400,00	2,15
Boissons - Vins/Spiritueux			1 461 200,00	0,59
PERNOD RICARD NPV	EUR	20 000	1 461 200,00	0,59
Brasserie			2 715 960,00	1,09
HEINEKEN NV EUR1.60	EUR	39 000	2 715 960,00	1,09
BTP - Construction lourde			4 697 550,00	1,88
VINCI SA COMMON STOCK EUR2.5	EUR	39 000	4 697 550,00	1,88
BTP et autres biens d'equipement			6 080 200,00	2,43
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	EUR	70 000	6 080 200,00	2,43
Caoutchouc - Pneus			2 546 100,00	1,02
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	EUR	90 000	2 546 100,00	1,02
Chimie - Specialite			2 607 560,00	1,04
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	EUR	38 000	2 607 560,00	1,04
Composants electroniques - Semi-conducteurs			4 979 210,00	1,99
INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK	EUR	77 000	2 905 210,00	1,16
TECHNOPROBE SPA COMMON STOCK	EUR	170 000	2 074 000,00	0,83
Convertisseur de courant/Alimentation			12 269 400,00	4,91
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	EUR	52 000	12 269 400,00	4,91
Detail - Alimentation			2 096 400,00	0,84
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	EUR	60 000	2 096 400,00	0,84
Detail - Vetements/Chaussures			6 794 400,00	2,72
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL COMMON STOCK EUR.03	EUR	120 000	6 794 400,00	2,72
Eau			2 231 250,00	0,89
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	EUR	75 000	2 231 250,00	0,89

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Electricite - Distribution			3 225 000,00	1,29
E ON SE NPV	EUR	200 000	3 225 000,00	1,29
Electricite - integre			10 334 800,00	4,14
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	560 000	10 334 800,00	4,14
Electricite - transmission			3 078 360,00	1,23
TERNA SPA	EUR	340 000	3 078 360,00	1,23
Energie - Sources alternatives			1 788 800,00	0,72
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA COMMON STOCK	EUR	80 000	1 788 800,00	0,72
Fils et Cables			6 046 600,00	2,42
PRYSMIAN CAB + SYS NPV	EUR	70 000	6 046 600,00	2,42
Gaz industriels			5 862 630,00	2,35
AIR LIQUIDE SA	EUR	36 500	5 862 630,00	2,35
Ingenierie/Transmission/distribution d'electricite			4 227 760,00	1,69
SPIE SA COMMON STOCK EUR.47	EUR	86 000	4 227 760,00	1,69
Laboratoires medicaux et services de depistage			2 202 000,00	0,88
BIOMERIEUX COMMON STOCK	EUR	20 000	2 202 000,00	0,88
Logiciel de conception			4 535 300,00	1,82
DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1	EUR	190 000	4 535 300,00	1,82
Logiciels d'entreprises/services			6 250 500,00	2,50
SAP SE COMMON STOCK	EUR	30 000	6 250 500,00	2,50
Produits de soin et de beaute			5 504 250,00	2,20
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	EUR	15 000	5 504 250,00	2,20
Produits Electriques - divers			5 229 550,00	2,09
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	EUR	41 000	5 229 550,00	2,09
Produits lies a l'industrie des semi-conducteurs			23 266 100,00	9,31
ASML HOLDING NV ORDSHS COMMON STOCK	EUR	22 000	20 204 800,00	8,09
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES COMMON STOCK EUR.01	EUR	23 000	3 061 300,00	1,22
Produits optiques			5 145 200,00	2,06
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	EUR	19 000	5 145 200,00	2,06
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			7 681 000,00	3,07
MERCK KGAA ORD NPV	EUR	20 000	2 452 000,00	0,98
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	EUR	63 000	5 229 000,00	2,09
Publication - Periodiques			2 229 500,00	0,89
WOLTERS KLUWER COMMON STOCK EUR.12	EUR	25 000	2 229 500,00	0,89
Secteur automobile - Voitures/camions legers			1 891 000,00	0,76
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	200 000	1 891 000,00	0,76
Services commerciaux			3 523 990,00	1,41
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	28 000	1 760 080,00	0,70
EDENRED	EUR	94 000	1 763 910,00	0,71
Services de consultants			2 720 000,00	1,09
BUREAU VERITAS SA COMMON STOCK EUR.12	EUR	100 000	2 720 000,00	1,09

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de publicite			8 301 180,00	3,32
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	EUR	93 000	8 301 180,00	3,32
Services informatiques			2 575 800,00	1,03
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	EUR	18 000	2 575 800,00	1,03
Telephonie - integre			8 335 500,00	3,34
DEUTSCHE TELEKOM AG REG COMMON STOCK	EUR	200 000	5 532 000,00	2,22
TELECOM ITALIA DI RISP EUR.55	EUR	4 500 000	2 803 500,00	1,12
Textile - Habillement			8 950 200,00	3,58
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	EUR	14 000	8 950 200,00	3,58
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**344 463,12**	**0,14**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**344 463,12**	**0,14**
AXA TRESOR COURT TERME C	EUR	130,4441	344 463,12	0,14
Total			**250 260 803,12**	**100,15**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	250 260 803,12
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	593 932,13
Autres passifs (-)	-960 807,80
Total = actif net	**249 893 927,45**

Information Classification: Confidential

AXA VALEURS EURO

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2025)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2025

AXA VALEURS EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

2026.03.24 18:05:57
+0100

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

PREMIERE RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 2.902.860,13 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 201.989.638,41 €, divisé en 1.616.512,2075 actions C et en 459.148,1835 actions D au 30 décembre 2024, s'élève à 189. 045.193,68 €, divisé en 1.465.130,5686 actions C et en
424.081,5884 actions D au 30 décembre 2025, soit une diminution nette de 12.944.444,73 €.

DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	2.902.860,13 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	642,72 €
- Plus-values nettes de l'exercice	16.460.065,12 €
- Plus-values nettes antérieures non distribuées	20.637.589,95 €

s'élèvent à 40.001.157,92 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	462.248,93 €
- Capitalisation	16.240.433,23 €
- Report à nouveau de l'exercice	4.177,74 €
- Plus-values nettes non distribuées	23.294.298,02 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 4 mai 2026, d'un dividende de 1,09 €, par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 6 mai 2026.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2022	2023	2024
Nombre d'actions D	589.620,8711	524.178,5499	459.148,1835
Dividende	0,59 €	0,85 €	1,22 €
Dividende éligible à l'abattement	0,59 €	0,85 €	1,22 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2025.

QUATRIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Mme Elida RHENALS, cooptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 juillet 2025, en remplacement de Mme Marion Le MORHEDEC, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2025.

CINQUIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, cooptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 décembre 2025, en remplacement de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2025.

SIXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Elida RHENALS vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SEPTIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Boutaïna DEIXONNE vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

HUITIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Marie ONADO vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

NEUVIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

DIXIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 8 des statuts, avec effet au 5 mai 2026, ainsi qu'il suit :

« Article 8 – Emissions - rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans les documents règlementaires.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire, en nombre d'actions/fractions d'actions et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord signé de l'actionnaire sortant doit être obtenu par la SICAV. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des actionnaires doivent signifier leur accord écrit autorisant l'actionnaire sortant à obtenir le rachat de ses actions contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 des statuts et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application de l'article L.214-7-4 du Code monétaire et financier, le rachat par la SICAV de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le conseil d'administration quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.

En outre et pour les mêmes raisons, l'Autorité des Marchés Financiers peut exiger la suspension, à titre provisoire, du rachat et de l'émission d'actions nouvelles de la SICAV en application des dispositions de l'article L. 621-13-2 du Code monétaire et financier.

En application des articles L.214-7-4 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société de gestion par délégation peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires ou du public le commande, à partir du seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu).

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion par délégation peut décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. Jusqu'au 16 avril 2027, la durée maximale d'application du plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois (maximum). A partir du 16 avril 2027, l'application du plafonnement des rachats n'est pas limitée.

La part de l'ordre non exécuté ne peut en aucun cas être annulée et est automatiquement reportée sur la prochaine date de centralisation. Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre d'actions et/ou fractions d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même actionnaire ou ayant droit économique (dites opérations d' « aller-retour ») ne sont pas soumises au plafonnement des rachats.

Lorsque l'actif net de la SICAV est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué.

La SICAV peut mettre en place des conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

La société de gestion par délégation peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix « swing pricing » à la SICAV comme décrit dans le prospectus.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte d'actions par tout Investisseur US tel que défini dans le prospectus.

A cette fin, le conseil d'administration de la SICAV peut s'il estime que la détention d'actions par un Investisseur US est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV :

(i) Refuser d'émettre toute action dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que les dites actions soient directement ou indirectement détenues par ou au bénéfice d'un Investisseur US ;

(ii) À tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle estimerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des actions est ou non un Investisseur US ; et

(iii) Procéder, dans un délai raisonnable, au rachat forcé de toutes les actions détenues par un actionnaire lorsqu'il lui apparaît que ce dernier est (a) un Investisseur US et, (b) qu'il est seul ou conjointement, le bénéficiaire effectif des actions. Le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, diminuée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à la charge dudit actionnaire.

Ce pouvoir s'étend également à toute personne (i) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (ii) qui pourrait, de l'avis du conseil d'administration, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. »

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

AXA VALEURS EURO
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide -
92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21
SIREN 423 967 306 - RCS Nanterre